



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED WG.468/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

9 août 2019

Original : anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 10 - 13 septembre 2019

**Point 2 de l'ordre du jour : organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE / PAM  
Athènes, 2019

## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Les principaux objectifs de la Réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) sont les suivants : examiner les progrès réalisés au cours de l'exercice biennal 2018-2019 en matière de mise en œuvre du Plan de travail et des activités approuvées par la 20<sup>e</sup> Réunion des Parties contractantes (CdP 20) (Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) et approuver un certain nombre de projets de Décisions, y compris le Programme de travail biennuel (PdT) et le Budget 2019-2020, préparés par le Secrétariat pour une soumission lors de la 21<sup>e</sup> Réunion des Parties contractantes (CdP 21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

2. L'ordre jour provisoire annoté ci-après a été établi par le Secrétariat pour faciliter les délibérations des participants.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La Réunion sera ouverte le 10 septembre 2019 à 9 h 30 par la Présidente du Bureau, Mme Klodiana Marika et le Coordonnateur du Programme des Nations Unies/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE-PAM) -Convention de Barcelone, M. Gaetano Leone.

### Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/1 UNEP/MED WG.468/2/Rev.1
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.468/Inf.1/Rev.1

#### 2.1 Règlement intérieur

4. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'applique *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annex XI).

#### 2.2 Élection du Bureau

5. Sous réserve des dispositions de l'Article 20 du règlement intérieur mentionnées au paragraphe 2(a), la Réunion élira un Président, quatre vice-présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

#### 2.3 Adoption de l'ordre du jour

6. Sous réserve des dispositions de l'Article 14 du Règlement intérieur mentionnées au paragraphe 2(a), l'ordre du jour proposé figurant au document UNEP/MED WG.468/1 et annoté dans le présent document sera proposé en vue de son adoption par la Réunion. La Réunion examinera et adoptera l'ordre du jour et le calendrier proposé contenu en annexe du présent document, y compris, le cas échéant, toutes autres questions formulées au point « Questions diverses » de l'ordre du jour provisoire.

#### 2.4 Organisation des travaux

7. Les discussions se tiendront lors de sessions plénières et le cas échéant, au sein de groupes de travail pour aborder les points spécifiques à l'ordre du jour, sujets à une décision par la Réunion lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

8. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant les sessions plénières. La documentation sera fournie en anglais et en français. Conformément à la pratique, les documents de présession ne seront pas distribués en format papier. Les participants sont priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion.

9. Les sessions sont prévues tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. La dernière matinée sera consacrée à la préparation du Rapport de la réunion et la session de l'après-midi se déroulera entre 14 h 30 et 17 h 30.

10. Il est prévu que tous les points à l'ordre du jour soient abordés par les Points focaux pendant les quatre jours de la Réunion. Il est envisagé de clôturer la Réunion à 17 h 30 le 13 septembre 2019 après l'adoption du projet de Rapport.

**Points 3 et 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2018 – 2019 et Rapport financier pour 2016 – 2017 et 2018 – 2019**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/3 UNEP/MED WG.468/20
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.468/Inf.3 UNEP/MED WG.468/Inf.4 UNEP/MED WG.468/Inf.5 UNEP/MED WG.468/Inf.6 UNEP/MED WG.468/Inf.7 UNEP/MED WG.468/Inf.8 UNEP/MED WG.468/Inf.9 UNEP/MED WG.468/Inf.10 UNEP/MED WG.468/Inf.21 UNEP/MED WG.468/Inf.25

11. Le Coordonnateur présentera le document « *Rapport sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de l'exercice biennal 2018-2019* » (UNEP/MED WG.468/3) détaillant le travail effectué ainsi que les principales réalisations et défis rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles depuis la CdP20. Le document est complété par des documents d'information, en particulier le Rapport sur la mise en œuvre financière du Programme de travail 2016-2017 et 2018-2019 (UNEP/MED WG. 468/Inf.4) ; les rapports des principales Réunions PAM menées au cours de l'exercice biennal et principalement les Réunions du Bureau (UNEP/MED WG.468/Inf.3), les réunions du Comité exécutif de coordination (CEC) (UNEP/MED WG.468/Inf.6) et les Réunions des Points focaux de la Composante PAM (UNEP/MED WG.468/Inf.7) ; l'analyse des informations fournies par les Parties contractantes au moyen des Rapports nationaux 2016-2017 (UNEP/MED WG.468/Inf.10) ; la compilation de Fiches projets (UNEP/MED WG.468/Inf.9) ; et enfin, la Planification et la surveillance de la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 (UNEP/MED WG.468/Inf.25). La Réunion examinera également les « *conclusions générales du statut de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles : analyse des informations contenues dans les Rapports nationaux pour l'exercice biennal 2016-2017* » (UNEP/MED WG.468/20).

12. La Réunion sera amenée à examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail et du Budget adoptés par la CdP 20 et à discuter des opportunités, défis et enseignements tirés.

**Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion, y compris les projets de décisions**

13. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la Réunion examinera un certain nombre de projets de Décisions abordant des questions spécifiques liées à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles ainsi que des documents stratégiques et programmatiques. Des sous-points ont été organisés en suivant la structure de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 (SMT) du PNUE/PAM, englobant les thèmes principaux, fondamentaux et transversaux de la SMT.

14. Pour chacun des projets de Décision, le Secrétariat a préparé des documents de travail contenant une Note du Secrétariat, le projet de Décision et le cas échéant, les annexes au projet de Décision. La brève note introductive du Secrétariat contient des détails concernant le mandat pertinent, le contexte et le processus, les objectifs et les points saillants ainsi que les liens vers les prestations et le budget proposés pour le Programme de travail 2020-2021.

### 5.1 Gouvernance

Comprenant : Comité de respect des obligations ; composition de la MCDD ; Stratégie à moyen terme ; information et communication ; coopération et partenaires ; accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales ; Points focaux thématiques ; mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action sur la consommation et la production durables en Méditerranée ; études d'évaluations.

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/4 UNEP/MED WG.468/5* UNEP/MED WG.468/6 UNEP/MED WG.468/7 UNEP/MED WG.468/20
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.468/Inf.3 UNEP/MED WG.468/Inf.5 UNEP/MED WG.468/Inf.7 UNEP/MED WG.468/Inf.8 UNEP/MED WG.468/Inf.10 UNEP/MED WG.468/Inf.15 UNEP/MED WG.468/Inf.16 UNEP/MED WG.468/Inf.17 UNEP/MED WG.468/Inf.18 UNEP/MED WG.468/Inf.23 UNEP/MED WG.468/Inf.24

15. Le Coordonnateur présentera les éléments du projet de Décision sur le « *Comité de conformité* » (UNEP/MED WG.468/4). À ce stade, la Note du Secrétariat, les premiers éléments du projet de Décision et les principales annexes ont été préparés. Le projet de décision complet sera finalisé par le Comité de conformité en vue d'inclure de Rapport d'activité de ce comité pour l'exercice biennal 2018-2019 à soumettre à la CdP 21.

16. La Réunion examinera les éléments proposés et apportera ses commentaires en vue de la finalisation du projet de Décision, le cas échéant, pour la CdP 21.

17. Le Coordonnateur présentera les principaux éléments du projet de Décision sur la « Gouvernance » (UNEP/MED WG.468/5\*) abordant un certain nombre de questions liées à la gouvernance telles que : la Stratégie de communication opérationnelle du PNUE/PAM ; les principaux éléments et la feuille de route pour la préparation d'une politique PNUE/PAM de gestion des données ; les partenaires PAM ; la composition de la Commission méditerranéenne du développement durable ; la Stratégie à moyen terme, la transition vers des Points focaux thématiques ; la Stratégie de conjointe de coopération des Secrétariats ; l'annexe actualisée de la Stratégie de mobilisation de ressources ; le développement d'Accords de pays hôte pour les Centres d'activités régionales (CAR).

18. La réunion examinera le projet de Décision proposé sur la gouvernance ainsi que ces annexes, en vue de sa soumission, le cas échéant, à la CdP 21.

19. Le Coordonnateur et la Présidente de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), Mme Ivana Stojanovic, présenteront le projet de Décision sur la « Mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation à moyen terme de la surveillance de la Stratégie méditerranéenne pour le

développement durable 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » (UNEP/MED WG.468/6).

20. La réunion sera amenée à examiner et à discuter du projet de Décision en vue de sa soumission, le cas échéant, à la CdP 21.
21. Le Secrétariat présentera les principaux éléments du projet de Décision sur les « *Études d'évaluation* » en plaçant l'accent sur le Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement (SoED) et la préparation de l'étude prospective MED 2050 (UNEP/MED WG.468/7).
22. La réunion examinera les progrès en matière de développement des Études d'évaluation et discuter du projet de Décision en vue de leur soumission, le cas échéant, à la CdP 21.

### 5.2 Pollution terrestre et marine

Comprenant : 6 Plans régionaux visant à réduire / prévenir la pollution marine provenant de sources situées à terre ; normes et lignes directrices dans le cadre des Protocoles offshore, tellurique et immersions ; déchets marins ; possibilité de désigner la Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions de SOx.

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/11 UNEP/MED WG.468/12/Rev.1 UNEP/MED WG.468/13 UNEP/MED WG.468/14 UNEP/MED WG.468/15*
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.468/Inf.7 UNEP/MED WG.468/Inf.14 UNEP/MED WG.468/Inf.22 UNEP/MED WG.468/Inf.26

23. Le Secrétariat présentera le projet de Décision sur la « *Feuille de route pour l'éventuelle désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx en vertu de l'Annexe VI de la Convention MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone* » (UNEP/MED WG.468/11).
24. La réunion sera amenée à examiner et à discuter de la Feuille de route, en vue de sa soumission, le cas échéant, à la CdP 21.
25. Le Secrétariat présentera ensuite le projet de Décision sur les « *Normes et lignes directrices offshores méditerranéennes, incluant a) les normes et directives communes sur l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et l'utilisation des fluides et déblais de forage et b) les normes et lignes directrices communes concernant pour les restrictions ou conditions spéciales pour les Aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'action offshore méditerranéen* » (UNEP/MED WG.468/12/Rev.1).
26. La Réunion sera amenée à examiner et à discuter des normes et lignes directrices communes Offshore en vue de leurs soumissions auprès de la CdP 21.
27. Le Secrétariat présentera le projet de Décision sur les « *Principaux éléments des six Plans régionaux de réduction/prévention de la pollution marine provenant de sources situées à terre, mettant à jour les Annexes des Protocoles de la Convention de Barcelone liés à la pollution pour les Protocoles « tellurique » « déchets dangereux » et « immersions ».* (UNEP/MED WG.468/13). Le Secrétariat présentera également le projet de Décision introduisant les « *Lignes directrices : Adopter une plage, Élimination des plastiques à usage unique, Mise à disposition d'installations de réception* »

*portuaires et livraison des déchets des navires ; application de l'imputation de coûts raisonnables pour l'utilisation des installations de réception portuaires » (UNEP/MED WG.468/14).*

28. La réunion sera amenée à examiner et à discuter des projets de Décisions en vue de leurs soumissions, le cas échéant, à la CdP 21.

29. Le Secrétariat présentera également le projet de Décision sur les « *Lignes directrices actualisées pour la réglementation du dépôt de récifs en mer* » (UNEP/MED WG.468/15\*).

30. La réunion sera amenée à examiner et à discuter des lignes directrices actualisées pour leur soumission, le cas échéant, à la CdP 21.

### 5.3 Biodiversité et écosystème

Comprenant : Stratégies et plans d'action dans le cadre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique ; aires marines protégées et ASPIM

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/9 UNEP/MED WG.468/10
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.468/Inf.11 UNEP/MED WG.468/Inf.12 UNEP/MED WG.468/Inf.13

31. Le Secrétariat présentera le projet de Décision sur l' « *Identification et la conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne* » (UNEP/MED WG.468/9).

32. La Réunion sera amenée à examiner et à discuter du projet de Décision pour sa soumission, le cas échéant, à la CdP 21.

33. Le Secrétariat présentera également le projet de Décision sur les « *Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires marines spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO ; la stratégie sur le phoque moine, les Plans d'action sur les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine, et la classification des biocénoses benthiques marines dans la région méditerranéenne et la Liste de référence des types d'habitats marins pour la Méditerranée* » (UNEP/MED WG. 468/10).

34. La Réunion sera amenée à examiner et à discuter du projet de Décision en vue de sa soumission, le cas échéant, à la CdP 21.

### 5.4 Interactions et processus terre-mer / Gestion intégrée des zones côtières

Comprenant : Cadre régional commun de gestion intégrée des zones côtières

<b>Document de travail</b>	UNEP/MED WG.468/8*
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.468/Inf.19 UNEP/MED WG.468/Inf.20 UNEP/MED WG.468/Inf.21

35. Le Secrétariat présentera le projet de Décision sur le « *Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières* » (UNEP/MED WG.468/8\*).

36. La Réunion sera amenée à examiner et à discuter du Cadre régional commun pour la GIZC en vue de sa soumission, le cas échéant, à la CdP 21.

#### *5.5 Consommation et Production Durables*

Comprenant : Mesures régionales sur les entreprises vertes et circulaires et les produits durables

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/16
-----------------------------	--------------------

37. Le Secrétariat présentera le projet de Décision sur le « *Développement d'un ensemble de mesures régionales visant à appuyer le développement d'entreprises vertes et circulaires et à renforcer la demande de produits plus durables* » (UNEP/MED WG.468/16).

38. La Réunion sera amenée à examiner et à discuter des Mesures régionales, en vue de leur soumission, le cas échéant, à la CdP 21.

#### *5.6 Programme de travail et budget 2020 - 2021 du PAM*

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/17
-----------------------------	--------------------

39. Le Coordonnateur présentera le Programme de travail et le budget 2020-2021 proposés, préparés sur la base de la stratégie à moyen terme (SMT) et sous la direction du Bureau des Parties contractantes, en consultation avec les Points focaux PAM et examinés par les Réunions des Points focaux de la Composante PAM ; ainsi que les principaux éléments de la décision connexe (UNEP/MED WG.468/17).

40. La Réunion sera amenée à examiner en profondeur le PdT et le Budget proposés ainsi que les principaux éléments du projet de Décision et les approuvera, le cas échéant, pour une soumission à la CdP 21.

### **Point 6 de l'ordre du jour : Préparation de la 21<sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes (CdP 21)**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/18 UNEP/MED WG.468/19
-----------------------------	--

#### *6.1 Mise à jour sur la préparation de la CdP 21 et résultats attendus*

41. Le Coordonnateur, conjointement avec le représentant de l'Italie, en tant que pays hôte de la CdP 21, fourniront des informations concernant le processus préparatoire de la 21<sup>e</sup> Réunion des Parties contractantes (CdP 21) (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), y compris l'identification du lieu de la réunion et des événements préparatoires qui seront organisés en vue de la CdP.

#### *6.2 Ordre du jour provisoire de la CdP 21*

42. Le Coordonnateur présentera les éléments proposés de l'Ordre du jour provisoire de la CdP 21 (UNEP/MED WG.468/18).

43. La Réunion sera amenée à discuter et à apporter des contributions et orientations au Secrétariat concernant la préparation de l'Ordre du jour provisoire de la CdP 21 en vue de sa soumission pour approbation durant la session d'adoption de la Réunion.

*6.3 Déclaration ministérielle : processus de préparation et principaux éléments*

44. Le Coordonnateur, conjointement avec le représentant de l'Italie, en tant que pays hôte de la CdP 21, présenteront le processus de préparation et les principaux thèmes et éléments clés de la *Déclaration ministérielle de Naples*.

45. La Présidente de la CMDD informera les Points focaux PAM des discussions de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD sur sa contribution à la CdP 21, pour leur information.

46. La Réunion sera amenée à discuter et émettre des contributions et des orientations concernant la préparation et le contenu de la Déclaration ministérielle.

**Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses**

47. En vertu de ce point à l'ordre du jour, la Réunion sera invitée à soulever et discuter toute autre question pouvant requérir son attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du rapport**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.468/21
-----------------------------	--------------------

48. La Réunion sera amenée à examiner et adopter le projet de Rapport soumis par le Rapporteur.

**Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

49. La clôture de la Réunion par le Président est prévue à 17 h 30 le vendredi 13 septembre 2019.

## CALENDRIER

1 <sup>er</sup> jour, mardi 10 septembre 2019		
Horaire	Point de l'ordre du jour	Documents
9 h 30 – 10 h	1.Ouverture de la réunion 2.Questions organisationnelles	UNEP/MED WG.468/1 UNEP/MED WG.468/2 UNEP/MED WG.468/Inf.1/Rev.1
10:00 – 11:30	3. Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2018 - 2019 4. Rapports financiers pour 2016 - 2017 et 2018 - 2019	UNEP/MED WG.468/3 UNEP/MED WG.468/20 UNEP/MED WG.468/Inf.3 UNEP/MED WG.468/Inf.4 UNEP/MED WG.468/Inf.5 UNEP/MED WG.468/Inf.6 UNEP/MED WG.468/Inf.7 UNEP/MED WG.468/Inf.9 UNEP/MED WG.468/Inf.10 UNEP/MED WG.468/Inf.21 UNEP/MED WG.468/Inf.25
11:30 – 12:30	5.1 Gouvernance	UNEP/MED WG.468/4 UNEP/MED WG.468/5* UNEP/MED WG.468/6 UNEP/MED WG.468/7 UNEP/MED WG.468/20 UNEP/MED WG.468/Inf.3 UNEP/MED WG.468/Inf.5 UNEP/MED WG.468/Inf.7 UNEP/MED WG.468/Inf.8 UNEP/MED WG.468/Inf.10 UNEP/MED WG.468/Inf.15 UNEP/MED WG.468/Inf.16 UNEP/MED WG.468/Inf.17 UNEP/MED WG.468/Inf.18 UNEP/MED WG.468/Inf.23 UNEP/MED WG.468/Inf.24
12 h 30 – 14 h 30	<i>Pause déjeuner</i>	
14 h 30 – 17 h 30	5.1 Gouvernance (Suite)	UNEP/MED WG.468/4 UNEP/MED WG.468/5* UNEP/MED WG.468/6 UNEP/MED WG.468/7 UNEP/MED WG.468/20 UNEP/MED WG.468/Inf.3 UNEP/MED WG.468/Inf.5 UNEP/MED WG.468/Inf.7 UNEP/MED WG.468/Inf.8 UNEP/MED WG.468/Inf.10 UNEP/MED WG.468/Inf.15 UNEP/MED WG.468/Inf.16 UNEP/MED WG.468/Inf.17 UNEP/MED WG.468/Inf.18 UNEP/MED WG.468/Inf.23 UNEP/MED WG.468/Inf.24

<b>2<sup>e</sup> jour, mercredi 11 septembre 2019</b>		
9 h 30 – 10 h 30	5.1 Gouvernance (suite)	UNEP/MED WG.468/4 UNEP/MED WG.468/5* UNEP/MED WG.468/6 UNEP/MED WG.468/7 UNEP/MED WG.468/20 UNEP/MED WG.468/Inf.3 UNEP/MED WG.468/Inf.5 UNEP/MED WG.468/Inf.7 UNEP/MED WG.468/Inf.8 UNEP/MED WG.468/Inf.10 UNEP/MED WG.468/Inf.15 UNEP/MED WG.468/Inf.16 UNEP/MED WG.468/Inf.17 UNEP/MED WG.468/Inf.18 UNEP/MED WG.468/Inf.23 UNEP/MED WG.468/Inf.24
10:30 – 12:30	5.2 Pollution terrestre et marine	UNEP/MED WG.468/11 UNEP/MED WG.468/12/Rev.1 UNEP/MED WG.468/13 UNEP/MED WG.468/14 UNEP/MED WG.468/15* UNEP/MED WG.468/Inf.7 UNEP/MED WG.468/Inf.14 UNEP/MED WG.468/Inf.22 UNEP/MED WG.468/Inf.26
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 16:00	5.3 Biodiversité et écosystèmes	UNEP/MED WG.468/9 UNEP/MED WG.468/10 UNEP/MED WG.468/Inf.11 UNEP/MED WG.468/Inf.12 UNEP/MED WG.468/Inf.13
16:00 – 17:00	5.4 Interactions et processus terre-mer / Gestion intégrée des zones côtières	UNEP/MED WG.468/8* UNEP/MED WG.468/Inf.19 UNEP/MED WG.468/Inf.20 UNEP/MED WG.468/Inf.21
17:00 – 17:30	5.5 Consommation et Production Durables	UNEP/MED WG.468/16
<b>3<sup>e</sup> jour, jeudi 12 septembre 2019</b>		
9 h 30 – 12 h 30	5.6 Programme de travail et budget 2020 - 2021 du PAM	UNEP/MED WG.468/17
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14 h 30 – 16 h 30	5.6 Programme de travail et budget 2020 - 2021 du PAM	UNEP/MED WG.468/17
16:30 – 17:15	6. Préparation de la 21 <sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes (CdP 21)	UNEP/MED WG.468/18 UNEP/MED WG.468/19
17:15 – 17:30	7. Questions diverses	

<b>4<sup>e</sup> jour, vendredi 13 septembre 2019</b>		
14 h 30 – 17 h 15	8. Adoption du rapport	UNEP/MED WG.468/21
17:15 – 17:30	9. Clôture de la réunion	